



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête nationale de santé 2014-2015 auprès des élèves scolarisés en classe de CM2

Service producteur : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé

Opportunité : avis favorable émis le 14 mai 2013 par la commission Services publics et services aux publics

Réunion du Comité du label de la statistique publique du 28 novembre 2013 (commission Ménages)

Cette enquête s'insère dans le cadre d'un dispositif d'enquêtes menées en milieu scolaire sur trois niveaux (la grande section de maternelle GSM, le cours moyen 2^{ème} année CM2 et la classe de troisième) depuis 1999-2000. Ces enquêtes constituent l'un des objectifs prioritaires du contrat cadre de partenariat en santé publique entre les deux ministères de la Santé et de l'Éducation nationale, visant à organiser les collaborations pour articuler la promotion en faveur de la santé avec la politique globale de santé publique.

L'enquête CM2 2014-2015 a pour objectif d'éclairer l'action publique et de mettre en évidence d'éventuelles inégalités sociales de santé et d'apprécier leur évolution dans le temps. Elle permet d'alimenter divers indicateurs de santé à l'échelle nationale, notamment ceux associés aux objectifs « Surpoids et obésité chez l'enfant » et « Couverture vaccinale de la population » annexés à la loi de Santé publique de 2004.

Les principaux thèmes abordés par l'enquête CM2 sont :

- les troubles staturo-pondéraux (surpoids/obésité) en relation avec l'activité physique, les activités sédentaires et les habitudes alimentaires ;
- le dépistage des troubles sensoriels (vision, audition) ;
- la santé bucco-dentaire ;
- la santé respiratoire (asthme) ;
- le savoir nager ;
- les accidents de la vie courante ;
- la couverture vaccinale.

L'enquête porte sur les élèves scolarisés en CM2 en 2014-2015 dans les établissements publics et privés sous contrat d'association avec l'État en France (y compris Mayotte). Elle est réalisée à partir du fichier exhaustif de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (Depp) du Ministère de l'Éducation nationale relatif aux écoles publiques et privées ouvertes à la rentrée de l'année précédant l'enquête et vise à obtenir un échantillon d'environ 10 000 enfants.

.../...

La collecte aura lieu tout au long de l'année scolaire de septembre 2014 à juin 2015, en fonction de la période choisie par les académies et les écoles. Dans une lettre d'information annonçant l'enquête, il est demandé aux parents de fournir le carnet de santé le jour de l'examen de santé et précisé que les parents peuvent refuser de participer à l'enquête. Les questionnaires papier sont adressés par voie postale aux inspections académiques, qui sont chargées de les transmettre aux infirmières scolaires en charge des dépistages dans les établissements concernés. Les informations recueillies sur l'enfant par l'infirmière sont anonymes et la confidentialité des données concernant l'enfant est assurée au sein de l'établissement.

Les chiffres clés et premiers résultats (niveau France entière) devraient paraître au 3^{ème} trimestre 2016 dans divers supports (*Études et résultats* de la Drees, *Notes d'information* de la Depp et *Bulletin épidémiologique* de l'InVS). Ils seront envoyés dans les établissements tirés au sort ainsi que dans les inspections académiques et les rectorats pour retour d'information aux personnels mobilisés lors de l'enquête (infirmières scolaires). A partir de 2017 seront diffusées des études et analyses approfondies (dossier pour le rapport État de santé de la population, article pour le *Revue française des affaires sociales...*).

Le fichier de production et de recherche, dont le caractère non nominatif sera préservé en modifiant si nécessaire la liste ou le nombre de variables contextuelles, sera livrée au Centre Quetelet au 4^{ème} trimestre 2016.

~~~~~

Le Comité du label émet les remarques et recommandations suivantes :

Il prend acte des améliorations de la qualité de l'enquête que le service mettra en œuvre sur les dimensions suivantes :

- modalités de contact avec les enquêtés
- protocole d'information auprès des chefs d'établissement
- protocole de relance et de suivi de la collecte en vue d'améliorer les taux de réponse
- ergonomie du questionnaire, présentation et homogénéisation des questions.

Le Comité du label demande au service de prendre les mesures nécessaires pour que la procédure de recours à un prestataire de saisie soit valide.

Il lui demande de veiller à maintenir une concertation avec les partenaires sociaux, notamment l'UNAF.

Il suggère au service de réaliser, à moyen-terme, une étude sur la codification de la profession des parents, notamment pour comparer la codification manuelle avec celle effectuée automatiquement ; ceci pourra permettre, à terme, d'améliorer et de simplifier cette partie du questionnement.

L'autre étude attendue concerne la non-réponse : d'une part, sur les biais ou l'absence de biais que celle-ci engendre (s'il y a absence de biais, celle-ci doit être étayée), d'autre part, sur les procédures de calage qui peuvent être améliorées en introduisant des variables externes de redressement telles que les caractéristiques sociodémographiques des parents ou des données sur l'environnement socio-économique. Cette demande avait déjà été suggérée lors de la dernière édition de l'enquête nationale de santé auprès des élèves scolarisés en grande section de maternelle.

Enfin, il faut prévoir un délai de deux semaines entre la notification de la lettre-avis aux parents et le démarrage du processus de collecte.

Le Comité du label demande au service, en sus des remarques spécifiques évoquées ci-dessus, de prendre également en compte celles soulevées dans le rapport d'expertise.

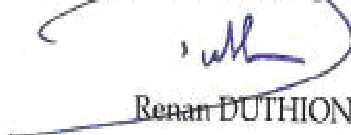
Le Comité rappelle les documents qui devront lui être adressés :

- une note sur les taux de réponse effectivement observés, les risques de biais engendrés et les procédures de correction mises en œuvre
- le résultat des études sur la codification de la profession des parents.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête nationale de santé 2014-2015 auprès des élèves scolarisés en classe de CM2.

Ce label est valide pour la période 2014 et 2015

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Renaud DUTHION